

Combien coûterait l'étiquetage obligatoire des OGM au Québec ?

Contexte

Le 15 janvier 2003, quelques semaines avant la précédente campagne électorale provinciale, Jean Charest et le Parti Libéral du Québec ont promis aux Québécois l'étiquetage obligatoire des OGM (organismes génétiquement modifiés). Les priorités d'actions politiques du PLQ étaient de :

« Développer un politique rendant obligatoire l'étiquetage de tous les aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM), qu'il s'agisse d'aliments non transformés, d'aliments transformés ou d'intrants utilisés dans la transformation. » (*Des aliments sains de la terre à la table* – janvier 2003, p. 10)

En juin 2004, la Commission de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale du Québec recommandait unanimentement que :

« ... le gouvernement opte pour l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés. Dans le cas des produits dérivés d'OGM ou contenant de tels organismes, l'obligation s'applique à partir d'un seuil minimum, harmonisé avec celui de l'Union européenne. » (*La sécurité alimentaire : un enjeu de société, une responsabilité de tous les intervenants de la chaîne alimentaire*, CAPA, recommandation 18, p. 37)ⁱ

Depuis des années, plusieurs sondages confirment qu'entre 80 et 95 % des Québécois et Québécoises réclament l'étiquetage obligatoire des OGM.ⁱⁱ

Après son accession au pouvoir en 2003, le gouvernement libéral n'a toujours pas tenu sa promesse qui consiste à prendre des mesures significatives pouvant mettre en place l'étiquetage obligatoire des OGM. Quatre ans plus tard, les libéraux de Jean Charest privent toujours les consommateurs et consommatrices de leur droit fondamental à l'information alimentaire, à savoir si leurs aliments contiennent ou non des OGM.

Pendant presque quatre ans, le gouvernement libéral a refusé d'avancer dans le dossier de l'étiquetage obligatoire des OGM prétextant un manque d'information sur les coûts. Après une longue période d'attente, une étude économique menée par le professeur Martin Cloutier de l'UQAM pour le compte du MAPAQ est enfin rendue publique.ⁱⁱⁱ Les Québécois connaissent maintenant l'information qui « manque » au gouvernement libéral sortant.

À la lumière de cette étude, il est surprenant que le PLQ n'ait toujours pas renouvelé son engagement ferme en faveur de l'étiquetage obligatoire pour les élections 2007. Au même titre que Québec Solidaire et le Parti Vert du Québec, le Parti Québécois et l'Action Démocratique du Québec devraient également prendre acte de cette étude et s'engager activement en faveur de l'étiquetage obligatoire au cours de la présente élection.

Analyse sommaire de l'étude économique sur les coûts de l'étiquetage obligatoire des OGM au Québec

Des coûts annuels 85 % moins élevés que ne le prétend l'industrie

Cette étude très détaillée du MAPAQ confirme, dans un document de 143 pages, qu'il y aurait des coûts associés à l'étiquetage obligatoire des OGM. Mais ces coûts seraient beaucoup moins élevés que le prétend l'industrie agroalimentaire. Rien de surprenant! La récente étude du MAPAQ estime les coûts de l'étiquetage obligatoire des OGM au Québec à 28 millions par année pour l'industrie et à 1,7 million pour le gouvernement du Québec. Voilà une différence énorme avec l'estimation faite en 2000 par le cabinet KPMG pour le compte de l'industrie de l'agroalimentaire canadienne.^{iv}

En effet, KPMG estimait alors les coûts supplémentaires totaux entre 700 et 950 millions par an (p.74), soit environ 150 à 200 millions de dollars pour le Québec (au pro-rata)! L'étude de KPMG, commandée par l'industrie agroalimentaire, a sans doute contribué au rejet du projet de loi privé fédéral C-287, proposé en octobre 2001 par le député libéral Charles Caccia. Le gouvernement fédéral libéral avait dû aussi promettre un étiquetage « volontaire » des OGM pour écarter le projet de loi C-287. Après des années de tergiversation, une norme « volontaire » de l'étiquetage obligatoire des OGM est entrée en vigueur en avril 2004 au niveau fédéral. Cependant, comme il s'agit d'une norme « volontaire », trois ans après son adoption, les consommateurs au Canada et au Québec n'ont toujours pas vu l'ombre d'une seule étiquette identifiée « OGM ».

L'étude de MAPAQ confirme que les estimations de coûts au sujet de l'étiquetage obligatoire des OGM au Québec sont nettement plus faibles que les estimations, en 2000, de KPMG et de l'industrie agroalimentaire. Il y aurait en effet une baisse de 80 à 85 % des coûts annuels .

Dans tous les pays où l'étiquetage obligatoire a été adopté, l'industrie agroalimentaire a usé de tous les stratagèmes et astuces innovantes pour minimiser ou carrément éviter les coûts supplémentaires. Par conséquent, on ne peut que présumer que l'agroalimentaire au Québec (et dans le reste de l'Amérique du Nord) s'adapterait très bien à l'étiquetage obligatoire des OGM. De plus, depuis 2000, le secteur agroalimentaire nord-américain s'est déjà ajusté à la réalité des marchés des pays qui refusent les OGM (traçabilité, ségrégation, soya IP, etc.). Par conséquent, les coûts de mise en place des filières de produits non-OGM destinés aux marchés hors Amérique du Nord ont déjà été largement absorbés par l'industrie agroalimentaire qui pourrait désormais offrir des produits non-OGM aux consommateurs d'ici et afficher les produits qui en contiennent.

Néanmoins, la majorité des coûts avancés par l'étude du MAPAQ demeurent largement hypothétiques et sont généralement vagues^v. Il est nécessaire d'en comprendre les raisons. Comme les données de l'étude du MAPAQ se fondent en grande partie sur celles fournies volontairement par l'industrie agroalimentaire (qui n'est pas en faveur de l'étiquetage des OGM), nous pouvons présumer que ces données partielles exagèrent de toute évidence les coûts et minimisent les avantages, dans le but de décourager le gouvernement d'aller de l'avant avec l'étiquetage obligatoire des OGM au Québec. Il est clair que, si l'industrie agroalimentaire avait des données solides, elles seraient déjà publiques. Par conséquent, les coûts identifiés dans l'étude économique du MAPAQ représentent probablement le pire scénario. De plus, comme les effets économiques positifs de l'étiquetage obligatoire des OGM demeurent inconnus, non-identifiés, non-évalués ou sous-évalués, il est fort probable que le bilan

global entre les coûts et les opportunités est généralement sous-estimé. En nous fondant sur l'expérience d'autres pays, l'étude du MAPAQ estime que l'augmentation des coûts de production serait généralement minime avec cependant des exceptions notoires, comme la margarine dont les coûts de production pourraient augmenter de 16 %^{vi}.

Si les coûts de production des matières premières agricoles ne représentent qu'une infime partie du prix payé par les consommateurs (4 à 12 %), on peut s'attendre, dans le pire cas, à ce que l'étiquetage obligatoire des OGM au Québec ait un impact minime sur les prix à la consommation. Et ce, malgré les 28 millions de dollars de l'étude du MAPAQ. Rappelons que la demande alimentaire annuelle au Québec est de 28 milliards de dollars. Des coûts de 28 millions de dollars représenteraient donc environ une augmentation théorique de 0,1 % des prix.

Qui devrait payer les coûts de l'étiquetage obligatoire des OGM?

Selon l'étude du MAPAQ, l'industrie agroalimentaire estime à 161 millions de dollars les coûts d'implantation (non-récurrents) de la mise en place de l'étiquetage obligatoire des OGM au Québec, dont 111 millions, pour le « remplacement du parc de balance » (p. vii; 123; 124) et près de 21 millions de dollars pour les étiquettes elle-mêmes (p. ix) ainsi que la formation de la main d'œuvre (p.123). On doit s'interroger sur la pertinence de certains de ces coûts. Pourquoi les consommateurs et les contribuables devraient-ils payer pour le « remplacement du parc de balance » alors qu'ils le font déjà indirectement par l'amortissement de la machinerie par les entreprises^{vii} ? Et que dire des coûts pour les étiquettes. Les entreprises de l'agroalimentaire changent souvent leurs emballages et les informations sur ces mêmes emballages. Quant aux coûts de formation de la main d'œuvre, on doit présumer que les entreprises font déjà de la formation d'une manière régulière. Les nouvelles procédures pour l'étiquetage obligatoire des OGM ne seraient qu'un sujet de plus pour ces formations déjà existantes.

Il est évident que l'industrie de l'agroalimentaire utilise l'étiquetage obligatoire des OGM pour tenter de refilet les coûts de fonctionnement des entreprises sur le dos des consommateurs ou des agriculteurs. Si cette pratique d'externalisation des coûts (= faire payer les autres) est de bonne guerre, elle n'est pas justifiée dans ce cas. Le gouvernement devrait à cet égard, résister à ce chantage bon marché de l'industrie!

De plus, il faut remettre dans un contexte plus large, les coûts identifiés dans l'étude du MAPAQ (161 M \$ pour la mise en place et 30 M \$ annuellement). Les trois géants de la distribution au Québec et au Canada (Loblaws, Métro et IGA) ont fait près de 1,2 milliards de profits nets en 2005-2006. Le chiffre d'affaires de Loblaws au Canada était de 21 milliards en 2005 (soit environ 4-5 milliards rien qu'au Québec). En 2006, le chiffre d'affaires de Métro était près de 11 milliards et celui de Sobey's (IGA) de près de 13 milliards. Monsanto, la multinationale américaine qui commercialise 90 % des OGM sur la planète ainsi que les herbicides qui les accompagnent, a fait 800 millions de dollars canadiens de profit en 2006.

En conclusion, les coûts de l'étiquetage obligatoire des OGM sont infimes par rapport aux chiffres d'affaires et au profit de la grande industrie de l'agroalimentaire. Donc, si les coûts annuels de l'étiquetage étaient absorbés entièrement par les trois seuls géants de la distribution (Loblaws, Métro et IGA), les 28 millions de dollars avancés par l'étude du MAPAQ signifieraient théoriquement une baisse des profits de ces trois entreprises de 2,33 % ! Même en considérant les coûts de mise en place de l'étiquetage des OGM (161 millions), ils ne représentent théoriquement que 3,5 % du chiffre d'affaires des trois géants de la distribution pour une année.

Mais la question de principe demeure : qui devrait payer l'étiquetage obligatoire des OGM?

Pourquoi les consommateurs qui ne veulent pas manger d'OGM devraient-ils payer? Les consommateurs qui tentent d'éviter les OGM et qui mangent des produits certifiés biologiques paient déjà une surprime. Pourquoi les agriculteurs qui ne produisent pas d'OGM devraient-ils payer les coûts de la traçabilité et de la ségrégation pour un produit dont ils n'obtiennent pas d'avantage? Pourquoi les agriculteurs qui ne cultivent pas d'OGM devraient-ils payer pour se protéger contre les contaminations en provenance des champs OGM? Pourquoi les entreprises qui ont mis les OGM sur le marché (Monsanto notamment) n'assureraient-elles pas les coûts de la traçabilité, de la ségrégation et de l'étiquetage des OGM qui devraient faire partis des coûts normaux de mise en marché? Rappelons qu'il n'existe actuellement pas de responsabilité légale en cas de contamination par les OGM. Or, les utilisateurs des OGM ne paient pas les coûts reliés aux risques de contamination.

Par conséquent, même en tenant compte des coûts présentés par l'étude du MAPAQ, le prochain gouvernement du Québec pourrait allouer les coûts de l'étiquetage obligatoire des OGM aux secteurs OGM de l'agroalimentaire tout en imposant une taxe sur les denrées de base qui contiennent des OGM. Il est évident que les grandes entreprises de l'agroalimentaire (comme Loblaw's, Métro, IGA, etc.) n'auront pas de problème majeur à s'adapter à l'étiquetage obligatoire des OGM et à en absorber les coûts. Néanmoins, ce sont les petites entreprises et les agriculteurs québécois qui devront être entièrement remboursés pour les éventuels coûts supplémentaires reliés à l'introduction de l'étiquetage obligatoire des OGM. Une taxe minime sur l'ensemble des denrées de base contenant des OGM pourrait fournir assez de revenus pour compenser intégralement les petites entreprises et les agriculteurs basés au Québec. De plus, cette mesure permettrait de rétablir une position concurrentielle par rapport aux importations. Aussi, en adoptant une traçabilité et un étiquetage obligatoire des OGM, le Québec pourrait s'offrir d'importantes parts de marchés hors Amérique et serait par conséquent plus autonome face aux marchés nord-américains. Par ailleurs, cette mesure encouragerait la production non-OGM locale. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'impact de l'adoption de l'étiquetage obligatoire des OGM ailleurs en Amérique du Nord (comme en Colombie-Britannique, sur l'Île-du-Prince-Édouard, au Fédéral et dans certains états américains). Enfin, le Protocole de Cartagena sur la biosécurité (ratifié par 135 pays) prévoit l'imposition, en 2012, d'une documentation détaillée pour tout mouvement transfrontalier d'OGM. Grâce à l'étiquetage obligatoire des OGM, le Québec sera prêt.

Conclusion

À la lumière de l'étude du MAPAQ, le prochain gouvernement du Québec devrait aller de l'avant avec l'étiquetage obligatoire des OGM en déposant rapidement un projet de règlement à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de l'Assemblée nationale qui tiendra alors des audiences publiques. Ce projet de règlement pour l'étiquetage obligatoire des OGM devrait aller dans l'esprit de la recommandation 18 du rapport de la CAPA adopté unanimement en juin 2004.

Les audiences publiques de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui ont débuté en février dernier auront une chance d'évaluer la pertinence de développer les alternatives aux OGM, plus porteuses d'avenir et en synchronie avec les tendances profondes des marchés et des préférences des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Le Québec a le choix de se positionner stratégiquement pour des aliments et une agriculture sans OGM. À cet égard, le Québec doit développer des créneaux distincts porteurs d'avenir plutôt que de tenter d'imiter et de concurrencer ce qui se fait aux États-Unis et dans le reste du Canada.

Quelques soient les recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire en janvier 2008, le prochain gouvernement du Québec doit aller de l'avant dès le lendemain de l'élection pour mettre en place l'étiquetage obligatoire des OGM

Notes

ⁱ <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/Capa/aliment/rapalimentaire.html>

ⁱⁱ Voir : <http://www.greenpeace.org/canada/fr/documents-et-liens/documents/ogm-les-canadiens-et-canadien>

ⁱⁱⁱ <http://www.greenpeace.org/canada/fr/documents-et-liens/documents/evaluation-etiquetage-ogm-quebec>

^{iv} <http://www.greenpeace.org/canada/fr/documents-et-liens/documents/ge-food-labeling-impactstudy-canada>

^v Bien entendu, ces commentaires ne sont pas une critique de l'étude en soi, ni du travail du professeur Martin Cloutier et de son équipe de recherche à l'UQAM, mais une reconnaissance de la complexité du dossier, du manque de transparence (données) de la part de l'industrie agroalimentaire qui s'oppose à l'étiquetage obligatoire des OGM et surtout du manque de leadership de la part du gouvernement Charest qui aurait dû et pu impulser une dynamique positive vers l'étiquetage des OGM plus rapidement. En vue de la quasi absence de pression en provenance du gouvernement Charest en faveur de l'étiquetage obligatoire des OGM, il est évident que l'industrie agroalimentaire n'est pas et ne peut pas être pro-active sur ce dossiers, ne sentant pas la pression en provenance du gouvernement !

^{vi} Même dans le cas où l'augmentation de 16 % s'appliquerait intégralement dans le prix aux consommateurs, le prix moyen de 454 g de margarine en 2005 était de 1,57 \$, une augmentation de 16% représenterait une augmentation hypothétique de 25 cents et ceci est le pire scénario en terme de prix ! Bref, on est loin de l'effondrement de la civilisation québécoise à cause de l'étiquetage obligatoire des OGM !

^{vii} Ces coûts pourraient probablement être minimisés par l'adoption d'un calendrier de mis en place de l'étiquetage obligatoire des OGM échelonné sur 1 à 3 ans.